



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Résc
at
Moni
belg



10187542

TRIBUNAL DE COMMERCE

14-12-2010

NIVELLES

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/12/2010 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0417.454.643

Dénomination(en entier) : **LES AMIS DU VERSEAU**

(en abrégé) :

Forme juridique : ASBL

Siège : RUE DES RAMIERS 15. 1301 BIERGES

Objet de l'acte : A.G.

ASSEMBLEE GENERALE DU 2 DECEMBRE 2010
PROCES VERBAL

Sont présents ou représentés:

Madame Feron Suzanne
Madame Frappart Françoise
Madame Malou Chantal
Monsieur Mathieu Pierre-Paul-excuse
Madame Remacle Christine-Excusée
Madame Scheer Ginette
Monsieur Steyaert Bernard
Monsieur van der Straten Ponthoz Everard
Monsieur van der Straten Ponthoz Hugues

Les membres de l'association sans but lucratif Les Amis du Verseau. Se sont réunis le jeudi 2 décembre à 17h, à Bierges, 15, rue des Ramiers, sous la Présidence du Comte Everard van der Straten-Ponthoz, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président invite Monsieur Bernard Steyaert à remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Président rappelle que les convocations adressées par lettre missive au mois de novembre portaient l'ordre du jour suivant :

- 1 Rapport du conseil d'Administration
- 1.Approbation des comptes de l'exercice 2009/2010
- 2.Vote du budget 2010/2011
- 3.Décharge aux administrateurs.
- 4.Divers

L'Assemblée étant valablement constituée, on passe à l'ordre du jour.

- 1.Monsieur le Président fait rapport sur l'activité de l'Association durant l'exercice écoulé.
- 2.Les comptes de l'exercice clos au 31/08/ 2010 sont commentés et approuvés à l'unanimité.
- 3.Les budgets pour l'exercice 2010/2011 sont présentés et approuvés par l'Assemblée à l'unanimité.
- 4.Décharges est donnée aux administrateurs
- 5.Aucuns divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30, après lecture et signature du procès verbal.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature